

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2021-050

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 avril à 18h,

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 16 avril 2021, a tenu une réunion en session ordinaire à la mairie, en présentiel et à distance, par visioconférence, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Etaient présents en séance : Christophe AUBERT, maire,
Éric GRAVIER, Patrick PELLORCE, Cécile NEYRAUD, Françoise MOREAU, adjoints
Pierre BALME, maire délégué Venosc, Marie-Hélène COING, maire délégué de Mont de Lans
Laurent GIRAUD, Jean-Luc BISI, Anne MILLET, Enrica TASSO, Céline VALETTE, Fabien VEYRAT,

Jocelyne MARTIN, Delphine VAZEUX, conseillers municipaux.

Etaient présents en visioconférence : Paul VAN LEEUWEN, Pascal ESPITALLIER, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Agnès ARGENTIER, Camille DURDAN, André GARDEN, Stéphanie DEBOUT

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :

Ugo MOUNIER donne pouvoir à Marie-Hélène COING

Angélique AGUILAR donne pouvoir à Jocelyne MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil : Mmes Marie-Hélène COING et Cécile NEYRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : COMMANDE PUBLIQUE – 1.4 – Autres types de contrats

OBJET : Convention interventions du pôle archives itinérantes du CDG 38

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

VU le projet d'intervention joint ;

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la commune adhère au service « archives itinérantes » proposé par le Centre de Gestion de l'Isère.

Il rappelle que dans ce cadre, elle a bénéficié d'une intervention d'archivage réalisée de 2017 à 2021 qui a permis de résorber une grande partie de l'arriéré de classement, de mettre en place des outils de gestion des archives, d'accompagner la référente archives de la commune et de sensibiliser les agents à l'archivage.

Pour terminer de traiter les dernières archives de la commune historique de Venosc qui pour l'essentiel sont dans les locaux de la mairie annexe de Venosc et du service accueil saisonnier, le Centre de Gestion propose de poursuivre son intervention en 2022.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller présent en séance et à distance de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des membres présents en séance et en visioconférence :

- **APPROUVE** la proposition d'intervention d'archivage du Centre de Gestion de l'Isère,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition susvisée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire, Christophe AUBERT

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DENAIN' and the year '1860'. The signature is a stylized, cursive script.